

**VILLE de MONTBARD**  
B.P. 90  
21506 MONTBARD  
CEDEX

**ARRETE N° 2026-100**  
**Occupation du domaine public**  
Place Jean Jaurès

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** le Code de la Route,  
**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants,  
**VU** la décision du Maire n°2018-53 en date du 04 mai 2018 fixant les droits de place,  
**VU** la demande faite par Monsieur Matteo LOMBARD pour s'installer à MONTBARD du 24 au 25 mai 2026,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Matteo LOMBARD et son spectacle « Guignol à la découverte de Stitch et Angel » sont autorisés à s'installer place Jean Jaurès du dimanche 24 au lundi 25 mai 2026.

**ARTICLE 2 :** Son emplacement sur la place lui sera assigné par le placier.

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation est donnée sous-réserve :

- De son utilisation exclusive par le titulaire.
- Que les installations offrent toutes garanties vis à vis du public et soient constamment entretenues en parfait état.
- Que la circulation des eaux de ruissellement soit assurée.
- Que les éventuels dommages causés au domaine public du fait de l'installation soient réparés au frais du demandeur.
- Que les lieux soient remis en état à l'expiration de la période d'autorisation.
- De l'obligation de supporter sans indemnités les gênes et les frais occasionnés par les travaux dont la réalisation serait nécessaire.

**ARTICLE 4 :** La présente autorisation est accordée moyennant le versement d'un forfait conformément à la décision du Maire fixant les tarifs d'occupation du domaine public :

- Petites manifestations = 150 €.

L'encaissement sera effectué par le régisseur pendant la période d'occupation.

En cas de désistement sans avoir prévenu la mairie, un titre de recette sera mis en recouvrement.

**ARTICLE 5 :** Monsieur Matteo LOMBARD, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-préfecture, la Police Municipale, la Gendarmerie de Montbard et au placier.